



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1546

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Avenant n° 4 à la convention d'affermage du 30 novembre 1984 portant modification de la durée de la gestion déléguée du parc public de stationnement "Villette"

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1546**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Avenant n° 4 à la convention d'affermage du 30 novembre 1984 portant modification de la durée de la gestion déléguée du parc public de stationnement "Villette"**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par convention de délégation de service public du 30 novembre 1984, la Communauté urbaine de Lyon a confié à la société Lyon Parc Auto (LPA) l'exploitation du parc de stationnement "Villette".

En application des dispositions de l'article 4 de ladite convention, la fin de l'exploitation par LPA de ce parc est fixée au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 2009-0898 du 28 septembre 2009 le conseil de Communauté a fait le choix de déléguer la future gestion de ce parc sous la forme d'un affermage et a décidé de lancer la procédure de délégation de service public correspondante.

Ladite procédure qui est en cours aboutira à la signature du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) fin décembre 2010.

A l'expiration du délai d'exploitation par LPA, fixé au 31 décembre 2010 (à minuit), tous les ouvrages, installations, matériels et outillages seront remis à la Communauté urbaine.

A l'évidence, cette date n'est pas la plus favorable pour permettre l'établissement dans de bonnes conditions de l'inventaire contradictoire de l'actif immobilier et mobilier ainsi rétrocédé à la collectivité.

Aussi, est-il proposé que soit prolongée de un mois la durée de l'actuel affermage du parc "Villette".

Afin de préserver la continuité du service public, et conformément aux dispositions de l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales, l'avenant n° 4 qui est proposé au conseil de Communauté a pour objet de prolonger, pour motifs d'intérêt général, la validité de la convention du 30 novembre 1984 d'une durée de un mois (jusqu'au 31 janvier 2011).

L'avenant n° 4 modifie en ces termes l'article 4 de la convention relatif à la durée de la délégation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public en date du 30 novembre 1984 portant modification de la durée de la gestion déléguée du parc public de stationnement "Villette".

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure utile en vue de sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.